



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

NOM DE L'ASSOCIATION PRÉSENTANT LA DEMANDE :

La Mairie de Lécousse soutient les associations qui participent activement au dynamisme local et contribuent par des activités d'intérêt général au développement éducatif, culturel, social et sportif des Lécoussois.

DOSSIER A RETOURNER POUR LE 20 DECEMBRE 2023

❖ Par mail : comptabilite@lecousse.fr

❖ Par voie postale ou en dépôt :

Mairie de Lécousse
1 Parvis des Droits de L'Homme
35133 LECOUSSE

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

	Versée en 2023	Demandée en 2024
SUBVENTION		

Même lorsque les conditions générales d'octroi sont observées par l'association, la Mairie de Lécousse dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser une subvention. De même il n'existe aucun droit acquis à l'octroi d'une subvention.



1- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

❖ IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

CP : Commune :

Téléphone : Courriel :

Site internet :

Numéro SIRET (obligatoire) :

❖ COMPOSITION DU BUREAU

(Joindre obligatoirement liste complète avec adresses et n° tél des membres du bureau)

PRÉSIDENT :	VICE -PRÉSIDENT :
Adresse :	Adresse :
Tél :	Tél :
Mail :	Mail :
Secrétaire :	Secrétaire Adjoint :
Adresse :	Adresse :
Tél :	Tél :
Mail :	Mail :
Trésorier :	Trésorier Adjoint :
Adresse :	Adresse :
Tél :	Tél :
Mail :	Mail :

❖ **PERSONNE A CONTACTER**

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

2- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

❖ **ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION**

	ADULTES		ENFANTS		TOTAL	
	Saison 2022-2023	Saison 2023-2024	Saison 2022-2023	Saison 2023-2024	Saison 2022-2023	Saison 2023-2024
LECOUSSE						
FOUGERES						
AUTRES						
TOTAL						

❖ **APPUI TECHNIQUES PAR LA COLLECTIVITE**

L'association a-t-elle bénéficié, au cours de l'année passée, d'un appui municipal :

Mise à disposition de matériels
Si oui, lesquels :

Mise à disposition de personnels communaux
Si oui, pour quel événement :

Mise à disposition de locaux
Si oui, merci d'indiquer les salles :

❖ **PRINCIPALES ACTIONS OU ÉVÉNEMENTS EN 2023**

Compte de Bilan N-1

Le présent imprimé est à remplir impérativement (sauf si vous fournissez un document similaire, informatique détaillé).

Du /..... /..... au /..... /.....

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
ACTIFS IMMOBILISES :		FONDS ASSOCIATIF	
Immobilisations brutes (1)		Report à nouveau	
Amortissements (2)		Résultat de l'exercice	
Immobilisations nettes (1)-(2)			
ACTIFS CIRCULANT :		DETTES	
Créances clients		Emprunts	
Autres créances		Fournisseurs	
Disponibilités		Autres dettes	
Placements financiers			
Charges constatées d'avance		Produits constatés d'avance	
TOTAL		TOTAL	

Pour certification conforme, le

Le Président :

Le Trésorier :

Ce document doit être certifié conforme par le Président et le Trésorier et rempli de manière lisible.

Compte de Résultat N-1 si connu OU N-2

Le présent imprimé est à remplir impérativement (sauf si vous fournissez un document similaire, informatique détaillé).

Du /..... /..... au /..... /.....

Nombre d'employé(s) rémunérés :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
ACHATS :		RECETTES D'EXPLOITATION (1)	
Fluides (eau, gaz, électricité)		Billetteries	
Fournitures d'entretien et bureau		Vente de marchandises	
Autres (à préciser) :		Cotisations	
-			
-			
SERVICES EXTERIEURS :			
Locations (et charges locatives)		Autres recettes (à préciser) :	
Entretien et réparations		-	
Primes d'assurance		-	
Documentation générale		-	
Publicité		-	
Frais de déplacement, missions			
Réception		SOUS-TOTAL (1)	
Frais postaux- Télécommunications		SUBVENTIONS PUBLIQUES PERCUES (2)	
Autres (à préciser) :		Mairie de Lécousse	
-			
-			
IMPOTS ET TAXES :		Conseil Départemental	
FRAIS DE PERSONNEL :		Conseil Régional	
Rémunération du personnel			
Charges Sociales		Etat (service à préciser) :	
		-	
AUTRES FRAIS (à préciser) :		Autres subventions (à préciser) :	
-		-	
-		-	
-			
CHARGES FINANCIERES :		PRODUITS FINANCIERS :	
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		PRODUITS EXCEPTIONNELLES :	
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	

Pour certification conforme, le

Le Président :

Le Trésorier :

Ce document doit être certifié conforme par le Président et le Trésorier et rempli de manière lisible.

Budget prévisionnel de l'association

Le présent imprimé est à remplir impérativement (sauf si vous fournissez un document similaire informatique détaillé).

Du /..... /..... au /..... /.....

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
ACHATS :		RECETTES D'EXPLOITATION (1)	
Fluides (eau, gaz, électricité)		Billetteries	
Fournitures d'entretien et bureau		Vente de marchandises	
Autres (à préciser) :		Cotisations	
-			
-			
SERVICES EXTERNES :		Produits financiers	
Locations (et charges locatives)			
Entretien et réparations		Autres recettes (à préciser) :	
		-	
		-	
Primes d'assurance		Mécénat et Sponsoring :	
Documentation générale		-	
Publicité		-	
Frais de déplacement, missions			
Réception		SOUS-TOTAL (1)	
Frais postaux- Télécommunications		SUBVENTIONS PUBLIQUES PERCUES (2)	
Autres (à préciser) :		Mairie de Lécousse	
-			
-			
IMPOTS ET TAXES :		Conseil Départemental	
FRAIS DE PERSONNEL :		Conseil Régional	
Rémunération du personnel		Etat (service à préciser) :	
Nombre d'employé(s) :		-	
AUTRES FRAIS (à préciser) :		Autres subventions (à préciser) :	
-		-	
-		-	
-		-	
CHARGES FINANCIERES :		SOUS-TOTAL (2)	
TOTAL		TOTAL	

Pour certification conforme, le

Le Président :

Le Trésorier :

Ce document doit être certifié conforme par le Président et le Trésorier et rempli de manière lisible.

SYNTHESE 2022/2023

1- RÉSULTATS DE LA SAISON

Total Dépenses :

Total Recettes :

Résultat net (+/-)

2 - DISPONIBILITÉS

Joindre copie des relevés bancaires

- début saison

- fin saison

Avoir en début de saison

+ *Recettes de la saison*

- *Dépenses de la saison*

Avoir en fin de saison

Ainsi réparti : Titre de placements

Epargne de placements

Trésorerie (Banques+CCP+Caisse)

Pour certification conforme, le

Le Président :

Le Trésorier :

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.
(Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'organisme, joindre le pouvoir lui permettant d'engager sa responsabilité).

Je soussigné(e) :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

- certifie que l'association est régulièrement déclarée.
- certifie que l'association a une assurance en responsabilité civile. Que l'association s'engage, si elle n'a pas souscrit d'assurance annulation évènements, à ne pas réclamer à la Mairie de Lécousse une subvention en cas d'annulation.
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant. Atteste que l'association est en conformité avec la réglementation en vigueur concernant les licences d'entrepreneur de spectacle vivant (associations du secteur culturel).
- certifie que l'association est en règle au regard du contrat d'engagement républicain. Conforme aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État.
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.

Fait le :

A

Nom - Prénom

Signature

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

❖ MERCI DE JOINDRE LES PIECES SUIVANTES :

- Le dossier de subvention **intégralement rempli** (numéro de SIRET obligatoire)
- Le contrat d'Engagement Républicain signé (imprimé disponible sur le site de la Mairie de Lécousse)
- Le compte rendu de la dernière assemblée générale, comprenant le rapport d'activité de l'année antérieure (N-1)
- Un RIB libellé au nom de l'association
- Les statuts si modification dans l'année, signés par le Président et un autre membre du bureau, copie du récépissé de déclaration à la préfecture pour toute nouvelle association ou dans le cadre de modification récente, et copie de la parution au journal officiel



Obligation de transmission des comptes à la Mairie de Lécousse

La Mairie est tenue de contrôler l'utilisation des aides allouées (subventions et/ou mise à disposition de matériels, locaux ou personnels).

Ce contrôle s'opère dans les domaines suivants :

- Financier (examen des justificatifs comptables de l'association)
- Administratif (fonctionnement de l'association et suivi de l'emploi de la subvention)

